ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants dentaires

Question écrite n° 25734

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des assistants et assistantes dentaires. Ceux-ci, au nombre de 22 000 en France, sont les auxiliaires du chirurgien-dentiste ou du médecin stomatologiste. Ils les aident techniquement dans leurs actes, prennent en charge l'accueil des patients, gèrent les stocks et le matériel des cabinets dentaires et assurent la liaison avec les prothésistes et autres fournisseurs. Les assistants et assistantes dentaires sont considérés comme profession médico-sociale. Exerçant directement sur le patient, ils demandent depuis plus de trente ans, à être reconnus comme profession paramédicale. Cette revendication aurait reçu un accueil favorable du conseil de l'ordre et des organisations professionnelles de chirurgiens-dentistes. Elle souhaiterait connaître la suite que le Gouvernement entend donner à cette demande.

Données clés

Auteur : Mme Jeanine Dubié
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25734
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 avril 2013, page 4612
Question retirée le : 7 mai 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)